

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)

Mise en Compatibilité du PLU par arrêté du 04/01/2016

4 – Pièces réglementaires

4.4. Liste des éléments bâtis et paysagers à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7°

Fenouillet
sur Canal et Garonne

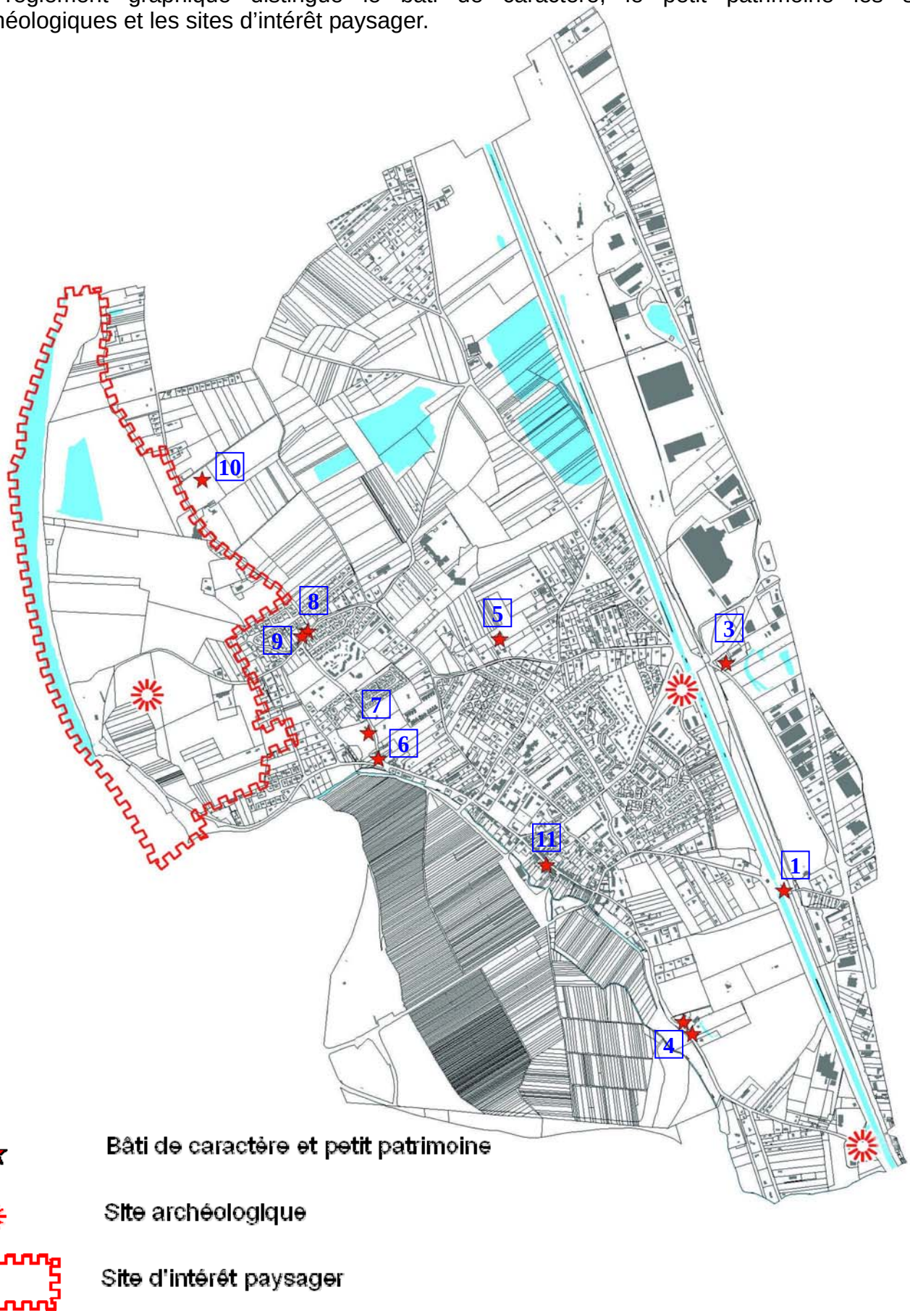
aua/Toulouse aire urbaine

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Les éléments de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme

Le règlement graphique distingue le bâti de caractère, le petit patrimoine les sites archéologiques et les sites d'intérêt paysager.



Les éléments bâtis (EBP) à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme

Numéro	Désignation, localisation	Objet de la prescription	Description et observations
1	*MAISON D'ECLUSIER ECLUSE DE LACOURTENSOURT*	Bâti remarquable à protéger et requalifier.	Maison d'éclusier (XIXe siècle), le long du canal latéral à la Garonne.
3	*GRANDE MAISON - RUE DES USINES*	Bâti remarquable à protéger et requalifier.	Ensemble bâti qui évoque une fabrique du XIXe siècle.
4	*CHATEAU ET CORPS DE FERME, RUE DE LACOURTENSOURT*	Bâtis remarquables à protéger	Château fin XIXe siècle, flanqué de deux tourelles engagées. De style éclectique, avec toit en terrasse et loggia. Corps de ferme remarquable.
5	*ANCIENNE FERME – RUE DES PEUPLIERS*	Bâti remarquable à protéger.	Ancienne ferme, deuxième moitié du XIXème siècle, rénovée en habitation.
6	*MAISON DE VILLE – 23 RUE DE L'ÉGLISE*	Bâti remarquable à protéger.	Vieille maison de ville en briques (XIXème siècle).
7	*GRANDE MAISON DE MAÎTRE - 25 RUE DE L'ÉGLISE*	Bâti remarquable à protéger.	Maison de maître.
8	*GRANDE MAISON - 37 RUE DE L'ÉGLISE*	Bâti remarquable à protéger.	Demeure bourgeoise en briques et galets.
9	*TOURELLE - 37 RUE DE L'ÉGLISE*	Bâti remarquable à protéger.	Petite tour carrée.
10	*PIGEONNIER – ROUTE DE GAGNAC*	Bâti remarquable à protéger.	Pigeonnier en briques.
11	*MAISON BOURGEOISE – 55 RUE JEAN JAURÈS*	Bâti remarquable à protéger.	Grande demeure bourgeoise en brique avec quelques ornements de galets.

Dénomination

1) MAISON D'ECLUSIER – ECLUSE DE LACOURTENSOURT

Objet de la prescription

Bâti remarquable à protéger et requalifier.

Localisation – Identification

2 route de Lacourtensourt	Référence cadastrale : BN0048







Description

Maison d'éclusier (XIXe siècle), le long du canal latéral à la Garonne. Patrimoine industriel et de services.

Dénomination
3) GRANDE MAISON - RUE DES USINES
Objet de la prescription
Bâti remarquable à protéger et requalifier.
Localisation – Identification

42 rue Sévéso	Référence cadastrale : BB0038







Description
Ensemble bâti qui évoque une fabrique du XIXe siècle. Elle se trouve en bordure de voie ferrée, près de l'arrêt SNCF de Fenouillet.

Dénomination

4) CHATEAU ET CORPS DE FERME, RUE DE LACOURTENSOURT

Objet de la prescription

Bâti remarquable à protéger

Localisation – Identification

24-26 route de Lacourtensourt	Références cadastrales : BP0025, BP0029, BP0030













Description

Château fin XIXe siècle, flanqué de deux tourelles engagées. De style éclectique, avec toit en terrasse et loggia.
Corps de ferme remarquable.

Dénomination
5) ANCIENNE FERME – RUE DES PEUPLIERS
Objet de la prescription
Bâti remarquable à protéger.
Localisation – Identification

8b rue des Peupliers	Référence cadastrale : AY0076









Description
Ancienne ferme, deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, rénovée en habitation.

Dénomination
6) MAISON DE VILLE – 23 RUE DE L'ÉGLISE
Objet de la prescription
Bâti remarquable à protéger.
Localisation – Identification

23 rue de l'Église	Référence cadastrale : AW0254









Description
Vieille maison de ville, sur la façade de laquelle est fixée une vieille plaque en fonte.

Dénomination

7) GRANDE MAISON DE MAÎTRE - 25 RUE DE L'ÉGLISE

Objet de la prescription

Bâti remarquable à protéger.

Localisation – Identification

25 rue de l'Église	Référence cadastrale : AW0251





Description

Maison de maître. Belle symétrie de la façade (en particulier les huisseries). Deux tourelles carrées flanquent le corps principal. Le style semble néo-classique.

Dénomination

8) GRANDE MAISON - 37 RUE DE L'ÉGLISE

Objet de la prescription

Bâti remarquable à protéger.

Localisation – Identification

37 rue de l'Église	Référence cadastrale : AP0036











Description

Demeure bourgeoise en briques et galets.

Dénomination

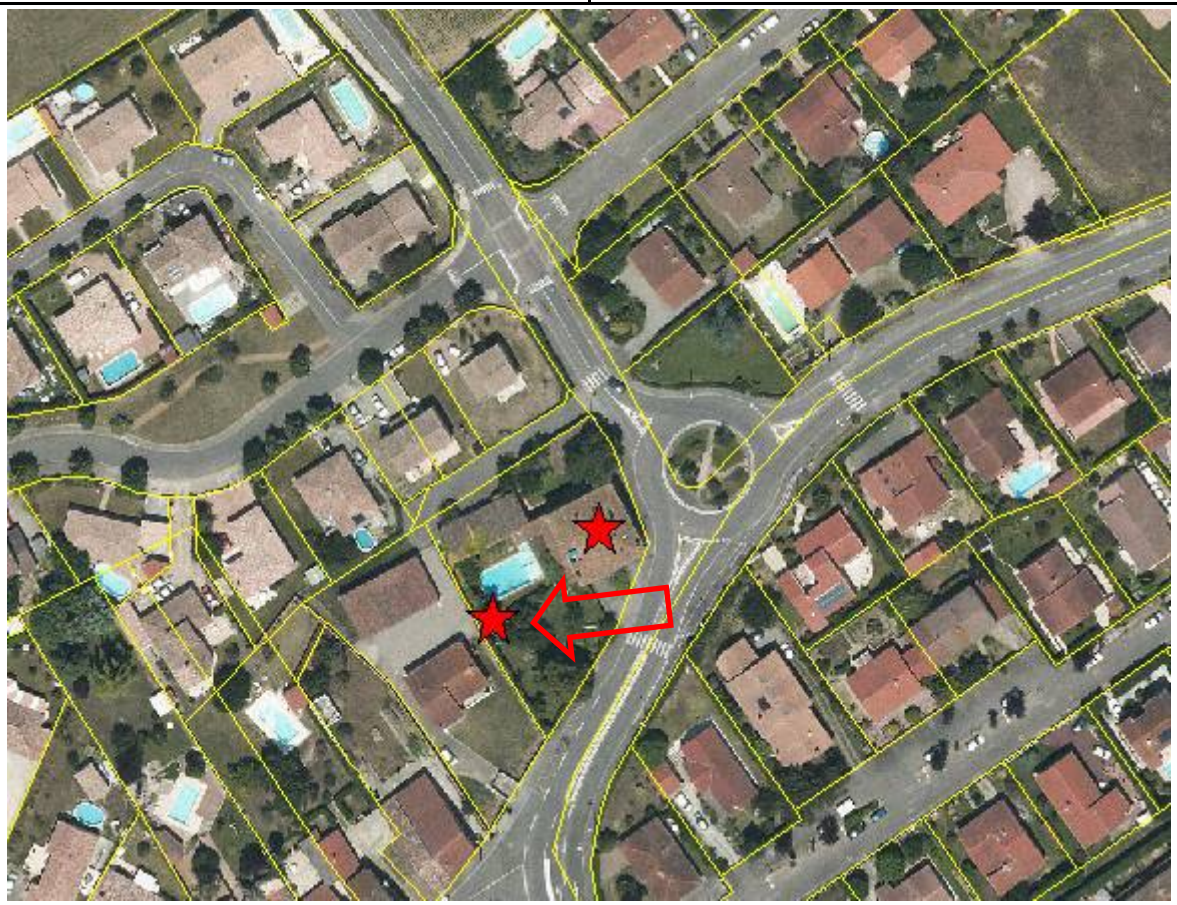
9) TOURELLE - 37 RUE DE L'ÉGLISE

Objet de la prescription

Bâti remarquable à protéger.

Localisation – Identification

37 rue de l'Église	Référence cadastrale : AP0036







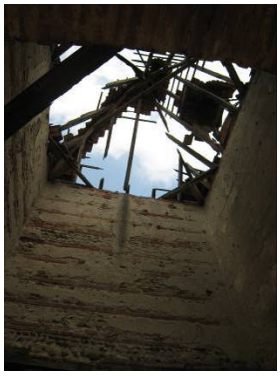
Description

Petite tour, située dans le jardin de la maison.

Dénomination
10) PIGEONNIER – ROUTE DE GAGNAC
Objet de la prescription
Bâti remarquable à protéger.
Localisation – Identification

Montplaisir	Référence cadastrale : AC0050













Description
Vieux pigeonnier situé au milieu d'un champ.

Dénomination

11) MAISON BOURGEOISE – 55 RUE JEAN JAURÈS

Objet de la prescription

Bâti remarquable à protéger et valoriser

Localisation – Identification

55 rue Jean Jaures	Référence cadastrale : BK0011







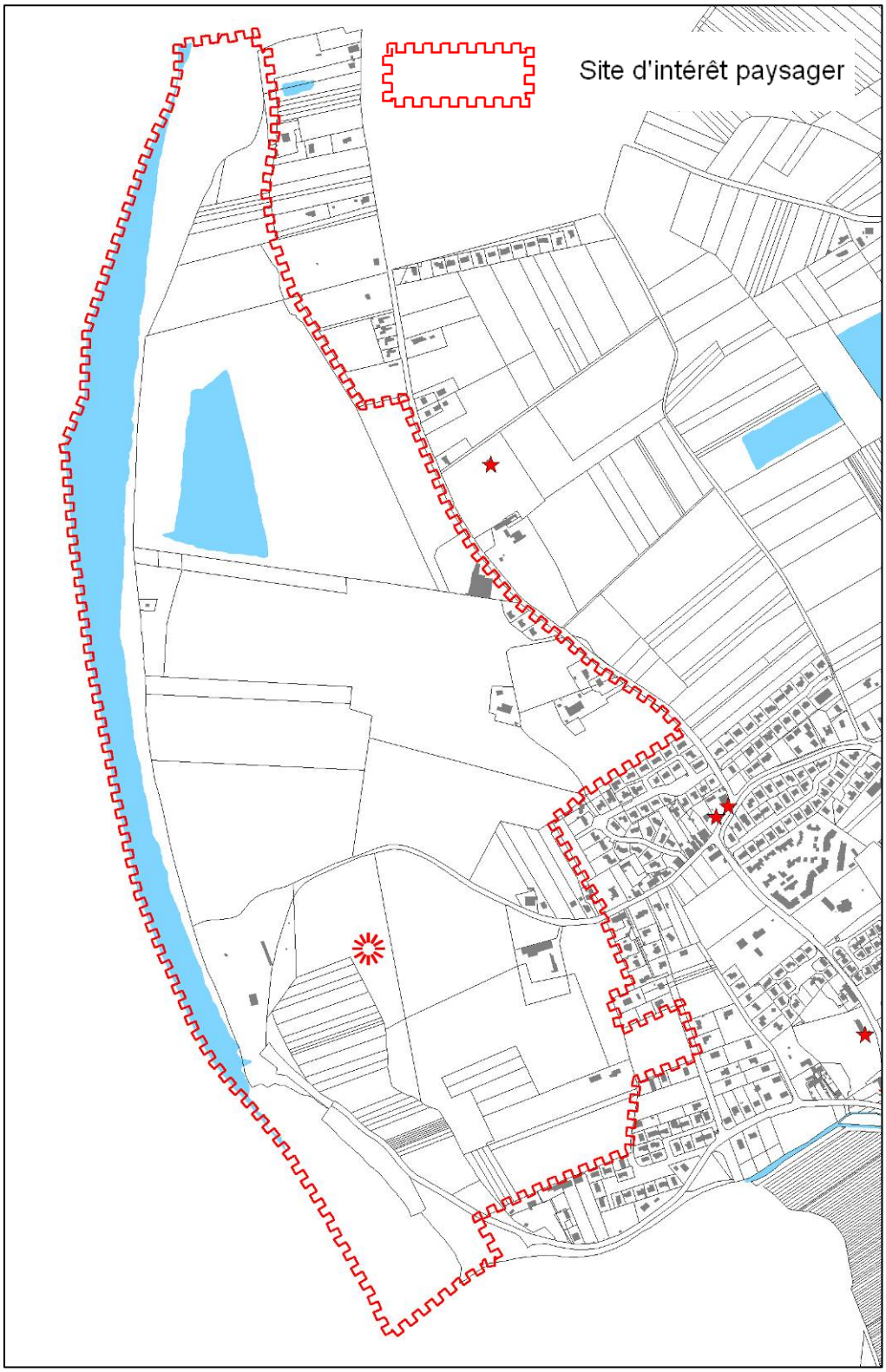




Description

Grande demeure bourgeoise en brique avec quelques ornements de galets. Un petit jardin paysager est devant la demeure. Les jours en haut de façade sont en forme de losange.

Les espaces verts à protéger (EVP) au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme



Un seul EVP, correspondant à un « site d'intérêt paysager », a été identifié dans le PLU de Fenouillet.

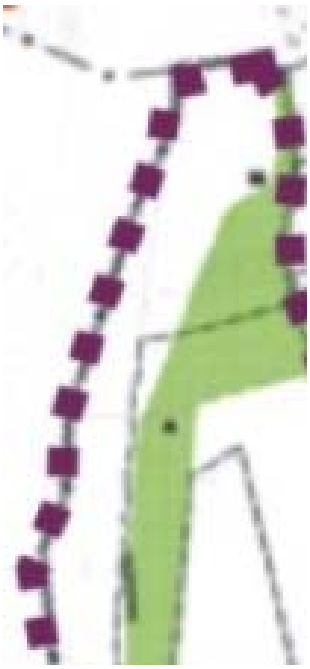
Ce site se trouve au nord-Ouest de la Commune. Il est délimité à l'Ouest par la Garonne, qui est inclut dans le périmètre du site jusqu'en limite communale, au Sud par la Rue de Gourgues , le bois de Gourgues et la partie d'agglomération qui y est attenante, à l'Est par l'agglomération et la route de Gagnac. Au Nord, il se termine en pointe, près du pont de Gagnac, en limite avec cette commune.

Le site est aussi principalement en zones N et A, avec des portions en zone NL et Nh. En zone N, on trouve des anciennes gravières aujourd'hui à usage de pêche sportive.

Le site archéologique de Seran est inclus dans le périmètre d'intérêt paysager, à proximité du bois de Lombardil.

Ce site comporte un certain nombre d'EBC, notamment les bois de Gourgues et Lombardil, la flore ripisylve de la Garonne, ainsi qu'une haie séparant une zone A.

Présentation du site d'intérêt paysager de la commune de Fenouillet		
Description sommaire Localisation	**Photographies**	**Prescriptions éventuelles proposées**
Fermes et panoramas (champs, haies...) depuis la route de Gagnac ou à proximité. 	   	Préservation du caractère rural de la zone. Sauvegarde des haies et du petit bâti.
Autour du Poney-Club (Route de Gagnac) : prés, parcours équestre, sentiers de promenade, haie... 	   	Garder la vocation agricole et naturelle de ces terres. Préservation des haies et des cheminements piétons.
Bords de Garonne – Nord. Vue sur le pont de Gagnac. Aménagements sportifs, prairie ombragée, ripisylve, sentiers...	 	Préserver la diversité des essences d'arbres (mélange de ripisylve et de chênes verts) et les sentiers.

Présentation du site d'intérêt paysager de la commune de Fenouillet		
Description sommaire Localisation	**Photographies**	**Prescriptions éventuelles proposées**
	 	
Anciennes gravières. Lieu de détente et loisirs. Également autour de la rue de Sibadiès. Les vestiges archéologiques de Siran sont dans cette portion du périmètre. 	     	Préserver le caractère agricole existant.

Présentation du site d'intérêt paysager de la commune de Fenouillet		
Description sommaire Localisation	**Photographies**	**Prescriptions éventuelles proposées**
Bords de Garonne – Sud, bois de Lombardil et de Gourgues. Ripisylve et chênes dominants. 	   	Préservation des sentiers de promenade et de la biodiversité.